

**SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION
DES DECHETS**

- SMITRED OUEST D'ARMOR -

Les membres du **SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS DU SMITRED Ouest d'Armor**, légalement convoqués le 24 Mars 2022 se sont réunis en Assemblée Générale, le Mercredi 30 Mars 2022 à 17 heures, sur le site « VALORYS » au Quelven à PLUZUNET, sous la présidence de Monsieur Éric ROBERT, Président du SMITRED.

Nombre de membres titulaires en exercice : 74

Nombre de membres présents : 38

Procuration de M. Gervais EGAULT, Délégué titulaire de Lannion-Trégor Communauté à M. Éric ROBERT, Président du SMITRED Ouest d'Armor, Délégué titulaire de Lannion-Trégor Communauté.

Procuration de Mme Cécile AURIAC, Déléguée titulaire de Lannion-Trégor Communauté à M. François PRIGENT, Délégué titulaire de Lannion-Trégor Communauté.

SECRETAIRE DE SEANCE : Yvon LE BIANIC.

ETAIENT PRESENTS : Les délégués des Collectivités.

DELEGUES DU SMITRED

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION : Mme Cécile BOETÉ, M. François LE MARREC, M. Pierre SALLIOU, M. Claude LOZAC'H, M. Sylvain GIRONDEAU, M. Jacki MONBEL, M. Franc TANGUY, M. Michel LE CALVEZ, M. Yvon LE BIANIC, M. Vincent LE MEAUX, Mme Marie-Thérèse SCOLAN, M. Vincent CLECH, M. Patrick MORCET, M. Pascal MONCOUQT, M. Yannick DUBOURG.

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE : M. Éric ROBERT, M. François PRIGENT, M. André COENT, Mme Rosine DANGUY-DES-DESERTS, M. Paul LE BIHAN, M. Pierre HUONNIC, M. Serge HENRY, M. Romuald COCADIN, M. Hervé DELISLE, M. Pierre TERRIEN, M. Yannick TERRIEN, M. Benjamin ARNAUD, Mme Emmanuelle TRANCHANT, M. Jacques ROBIN, M. Bertrand HUONNIC, M. Philippe FRAVAL, M. Renaud MERLE, Mme Patricia LE GUEZIEC, M. Alain LE HOUEROU, M. Jean-Claude JORAND, M. Jean-Max MARTIN, Mme Sonya NICOLAS, Mme Michelle LE HENAFF.

ASSISTAIENT :

Mme GUEHENNEUC, Trésorier Principale de Lannion.

Mme ROUX Sandrine, *Lannion-Trégor Communauté* – M. MASSÉ Jérôme, *Guingamp Paimpol Agglomération* – Mme Julie LE BIZEC, *Guingamp Paimpol Agglomération* – M. Dominique

BARDINI, *SMITRED Ouest d'Armor* – Mme Morgane DEBLANGY, *SMITRED Ouest d'Armor* – M. Yann LACHIVER, *SMITRED Ouest d'Armor* – M. Rémi HENRIONNET, *SMITRED Ouest d'Armor* – Mme Valérie TROADEC, *SMITRED Ouest d'Armor* – M. Franck LE NORMAND, *SMITRED Ouest d'Armor* – Mme Magalie QUELENN, *SMITRED Ouest d'Armor*, M. David TERMET, *SMITRED Ouest d'Armor*.

ABSENTS EXCUSES :

GUINGAMP PAIMPOL AGGLOMERATION : M. Daniel LE MEUR, M. Yannick ECHEVEST, M. Jean-Paul LE CALVEZ, M. Yannick CARMIGNAC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Inès GONSE, M. Patrick LE GUILLOU, M. Jean-Jacques LE BLOAS, Mme Peggy CORBEL, Mme Claudine GUILLOU, M. Christian PRIGENT, M. Claude LE GUYADER, Mme Dominique LE GOUX, M. Gildas CONNAN, M. Hervé LE BRIS, M. Yves LE MEUR, M. Jean-Yves PÉRU, M. Alain LACHIVER, Mme Marie-Christine MARCUS, M. François LE QUEFFRINEC, Mme Frédérique HAVET, Mme Virginie DOYEN, M. Jérôme MILONET, M. Guillaume LOUIS, M. Anthony SIMON, M. Serge RICHARD, Mme Nathalie LE MAIRE, M. Hervé LARMET, Mme Catherine MORIN, M. Guy BOUVEAU, M. Alfred CONNAN, M. Émile MONFORT, Mme Aurélie LE SAOUT, M. Joseph BERNARD, M. Gaëtan KERVEN, M. Cédric RANNOU, M. Michel LE CALVEZ, M. Alain BOUGET, M. François LE MAREC, M. Pascal THORAVAL, M. Jean-Yves LE GAC, M. Yves PRIGENT, Mme Véronique LE CHEVERT, M. Jean-Pierre BOURGEOIS, M. Gérard KERLEAU, Mme Marie-Françoise LE FOLL, M. Philippe JEANNIN.

LANNION-TREGOR COMMUNAUTE : M. Joël LE JEUNE, M. Gervais EGAULT, M. François BOURIOT, M. Yann KERGOAT, M. Henri BODIOU, M. Yvon LE SEGUILLON, Mme Anne-Françoise PIEDALLU, M. Gildas NICOLAS, M. Sylvain CAMUS, M. Michel EVEN, M. Jacques MAINAGE, M. Xavier MERCIER, M. Laurent RANNOU, M. Jean-Yves LE CORRE, M. Xavier MARTIN, M. Jean-Yves CAVAN, M. Gérard QUILLIN, M. Maurice OFFRET, M. Rémi LE GOFF, M. Yannick QUEGUINER, M. Christian LE ROI, M. Noël LE CORRE, M. Christian HUON, Mme Cécile AURIAC, M. Jacques LE GLAS, M. Maurice PENNEC, M. Yvon BRIAND, M. Yves LE JEUNE, Mme Michelle LE CUN, M. Patrice KERVAON, M. Patrick TOULARASTEL, M. Yves NEDELLEC, Mme Fernanda ANDRADE, M. Pierre CONNAN, M. Jean-François LE GUEVEL, M. Joël PHILIPPE, M. Pierre MACE, M. Christian MEHEUST, Mme Stéphanie JEGADEN, M. Cédric SEUREAU, Mme Nathalie LE DILAVREC, Mme Isabelle TANGUY, M. Christophe THEBAULT, Mme Jeannine CORSON, M. Jean BODSON, M. Gildas MORVAN, M. Sylvain RANNOU, M. Yves MALLO, M. Patrick JORAND, Mme Claudie LALEUF, M. Guy MARECHAL, Mme Sylvie VIENNET, M. Pierre SIMON, Mme Françoise KERVILLEC, M. Pierre RAOUL, M. Benoît LE ROUZES, M. Grégoire SENE, M. Hervé LE BONNIEC, M. Sébastien LE GRAVET, M. David BELLEC, M. Paul KERRIEN.

ILE DE BREHAT : M. Olivier CARRE, Mme Marion REGLER.

En ouverture de séance, le Président remercie les membres présents. Il remercie également Monsieur Vincent LE MEAUX, Président de Guingamp Paimpol Agglomération pour sa présence et excuse Monsieur Joël LE JEUNE, Président de Lannion Trégor Communauté, retenu par d'autres obligations.

I - INSTALLATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT DE LANNION TREGOR COMMUNAUTE AU COMITE SYNDICAL DU SMITRED OUEST D'ARMOR

Le Président expose que par délibération en date du 14 Décembre 2021, le Conseil Communautaire de LANNION-TREGOR Communauté a procédé à l'élection de M. LE CORRE Noël, délégué titulaire au Comité Syndical du SMITRED Ouest d'Armor et M. JORAND Jean-Claude, Délégué suppléant au Comité Syndical du SMITRED Ouest d'Armor suite à la démission de deux délégués.

En effet, le Président propose de désigner M. LE CORRE Noël, Délégué titulaire et M. JORAND Jean-Claude, Délégué suppléant au Comité Syndical du SMITRED Ouest d'Armor.

Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'INSTALLER** Monsieur LE CORRE Noël, délégué titulaire du Comité Syndical et Monsieur JORAND Jean-Claude, délégué suppléant du Comité Syndical du SMITRED Ouest d'Armor.

II - DECISIONS DU BUREAU PERMANENT ET DES DELEGATIONS AU PRESIDENT

Le Président rappelle les décisions prises par le Bureau Permanent depuis la dernière assemblée générale.

MARCHÉS

LANCEMENT DE CONSULTATIONS

- Travaux de VRD site de gestion des déchets à Plestin-Les-Grèves et conventionnement
- Recrutement d'une assistance à maître d'ouvrage pour la sécurisation du site de Plourivo et conventionnement
- Fourniture de pièces, entretien, réparation des équipements du centre de tri et divers
- Marché de travaux divers sur le site de Pluzunet
- Marché de prestations de chaudronnerie industrielle, de métallerie et réseaux
- Travaux de couverture de silos
- Repreneur papier issu de la collecte sélective

AVENANTS

- Installation d'un bypass du flux plastique des refus de tri de collecte sélective : avenant n°1
- Fourniture de carburant : avenants n°1 aux lots n°1 à n°5 et n°7
- Extension du réseau de chaleur : avenant n°1 au lot n°1 aménagement de réseau

CONVENTIONS / CONTRATS

- Ajustement forfait chaleur à l'EARL SOUSS exploitant serre 1 : avenant n°1
- Ajustement forfait chaleur à la SAS BRICHET exploitant serres 3 et 4 : avenants n°1 et n°2
- Ajustement forfait chaleur à l'EARL HOUARA exploitant serre 2 : avenant n°8

- Modification de la convention de coopération territoriale SMITRED Ouest d'Armor – Kerval Centre Armor

PERSONNEL

- Détermination du ratio promu/promouvables pour les avancements de grade
- Protection sociale complémentaire – adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion 22

ADHESION

- Adhésion à la Fédération Nationale des Collectivités de compostage (FNCC)

SUBVENTION

- Demande de subvention à l'ADEME dans le cadre d'une étude sur les biodéchets

DIVERS

- Réutilisation de la rémunération des vues sur le réseau social Tik Tok en publicité sur le même réseau

III – RAPPORT ANNUEL 2021

Le Président expose que dans le cadre de la réglementation, le rapport annuel de l'année écoulée doit être validé par le Comité Syndical. Il sera ensuite transmis aux collectivités adhérentes du syndicat qui ont obligation de le présenter à leur assemblée.

Il commente ensuite les principaux points de ce bilan (comparaison 2021 par rapport à 2020) :

- Augmentation des OMr - part SMITRED : + 2 %
- Augmentation de la collecte sélective : + 6.2 %
- Augmentation du verre : + 6,2 %
- Augmentation importante du tri sur l'île de Bréhat
 - 413 kg/an/hbt en 2021 contre 211 kg/an/habitant en 2020
- Augmentation des végétaux : + 19.7 %
- Légère augmentation des encombrants : +2.2 %
- Développement de la filière plastique dur : + 19.7 %
- Augmentation des DIB : + 32.6 %
- Augmentation du bois : + 4.6 %

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER le rapport annuel du SMITRED Ouest d'Armor pour l'année 2021.

IV - COMPTE DE GESTION 2021

A la demande du Président, le Compte de Gestion 2021 est présenté et commenté par Madame GUEHENNEUC, Trésorier Principale de LANNION.

Invité à se prononcer par le Président,

Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2021.

V – COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Pour faire suite à l'approbation du compte de gestion 2021 et à la demande du Président, le compte administratif 2021 et la note synthétique relative au compte administratif sont présentés et commentés par Madame GUEHENNEUC, Trésorier Principale de Lannion. Le Président se retire lors du vote.

Invité à se prononcer par Monsieur Yvon LE BIANIC, 1^{er} Vice-Président,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** le compte administratif 2021 et la note synthétique tels que présentés et rapportés par Madame GUEHENNEUC, Trésorier Principale de Lannion.

VI – PROJETS 2022

Le Président rappelle les différents projets pour l'année 2022, à savoir :

NOUVELLES FILIERES

- Définition filière traitement biodéchets issus de collecte séparée, rendue obligatoire par la loi AGEC horizon 2024
- Expérimentation tri plastique dur par objet, reprise VALORPLAST après mise en balles

UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS ET Installation de maturation des mâchefers (IME)

- Renforcement d'un poteau de fosse de supportage du toit
- Réfection des toitures bâtiments UVE et hall mâchefer, remplacement des bardages du bâtiment chaudière, création de passerelles et accès
- Remplacement du stockage de soude pendant l'arrêt technique d'octobre
- Ajout d'un échangeur fumées condensats réduisant la consommation de vapeur HP à l'unité catalytique
- Ajout d'un comptage en chaufferie pour optimiser la répartition de distribution de chaleur vers les serres 1 à 6

UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS ET Installation de maturation des mâchefers (IME)

- Mise en conformité du désenfumage des bâtiments de l'UVE
- Installation de caméras de surveillance des vidages de déchets en fosse
- Mise en place d'un suivi continu des rejets Hg en cheminée selon l'arrêté du 12 janvier 2021

- Réaménagements en sous stations des serres 3 et 4 pour interconnecter les réseaux enterrés et aériens exploitées par la SAS BRICHET et remplacement du groupe moto-pompe datant de 1997
- Réalisation d'une nouvelle plateforme au sud du site
- Réalisation d'un bassin en béton de 300 m³ pour la rétention des eaux pluviales de plateforme avec relevage vers l'unité d'incinération des effluents liquides complété par une unité de mise à PH

CENTRE DE TRI DES COLLECTES SELECTIVES

- Installation du bypass du flux plastique des refus de tri et transport en vrac par FMA à l'unité de production de CSR de KERVAL
- Expérimentation sur pilote de la récupération par tri optique de matériaux encore valorisables dans le flux plastique des refus de tri
- Rénovation en interne éclairage en cabine de tri et sur diverses zones process et aménagement de box

PLATEFORME BOIS

- Réalisation d'un auvent entre le broyeur et le box réception des broyats et équipement des locaux électriques avec des dispositifs de filtration sur les entrées d'air de ventilation
- Extension de plateforme de 3 000 m²

UNITE ENCOMBRANTS

- Rénovation de l'éclairage et renforcement du dispositif de surveillance incendie
- Renforcement du dépoussiérage

AUTRES AMENAGEMENTS DU SITE

- Conversion d'un hall mâchefers en hall de mise en balles, destiné à la production et à l'entreposage de balles d'ordures ménagères et refus de compostage pendant les arrêts UVE sur incident ou programmés
- Création d'un nouveau box à plâtre couvert, couverture du silo à verre existant et reprise des formes de pentes sur l'arrière du hall mâchefers
- Création d'un box sous hall mâchefer de 200 m³ pour l'égouttage des flux de curage bassins mâchefer et débourbeurs du site
- Aménagement d'un dispositif d'extraction des gaz d'échappement pour les activités de broyage avec broyeur thermique en stationnaire dans le centre de transit
- Réfection de voiries, principalement au niveau du pont bascule et sécurisation de l'accès à l'aire d'entreposage des bouteilles de gaz
- Déploiement de caméras de surveillance sur l'ensemble du site
- Renforcement du contrôle du rejet des eaux pluviales du site en conformité à l'arrêté du 12 janvier 2021

SITE DE PLEUMEUR-BODOU ET UNITE CASIERS EN AERATION PILOTEE

- Remplacement du média filtrant du biofiltre UCOM avec contrôle de la conformité du rejet des flux canalisés
- Remplacement des bornes de pesées avec intégration du logiciel CAKTUS
- Mise à niveau surveillance par caméras du site et surveillance incendie du bâtiment réception cartons
- Remise à niveau des installations pour le traitement algues vertes avec adjonction enrouleur de bâche

- Installation d'un dispositif d'élimination des lixiviats issus de casiers par pulvérisation sur broyats végétaux dans un casier dédié et non bâché

PLATEFORMES VEGETAUX

- Reprise de voiries et réfection de caniveaux pour canaliser les eaux pluviales vers le lagunage : Pleumeur-Bodou
- Aménagements en concertation afin de sécuriser l'accès du site : Plourivo
- Préparation extension plateforme et bassin rétention avec dispositif d'arrosage pour réduction du rejet liquide : Plourivo

CENTRES DE TRANSFERT

- Réhabilitation site Plestin-les-Grèves en concertation avec la commune

Matériels

- Activités de tri : renouvellement d'un télescopique et acquisition pelle d'occasion
- Activités de compostage : renouvellement d'un chargeur et d'un tracteur agricole
- Traitement des mâchefers : renouvellement chargeur
- Transport : renouvellement d'un porteur, d'une BOM, de caissons et acquisition d'un FMA, d'un tracteur routier et d'une remorque

Démarche qualité - sécurité - environnement

- Formation en Sauveteurs Secouristes du Travail, en habilitation électrique et préparation à l'autorisation de conduite
- Evolution de l'organisation des CT/CHSCT vers le CST
- Finaliser le plan de gestion interne des situations d'urgence
- Assurer la mise en œuvre des nouvelles prescriptions de surveillance environnementale sur le site de Pleumeur-Bodou
- Suivi de travaux sur le projet de plateforme d'entreposage mâchefer et mise en œuvre des prescriptions environnementales.

Claude LOZAC'H, Délégué titulaire de Guingamp Paimpol Agglomération précise qu'actuellement les entreprises ont tendance à revoir leur prix à la hausse dans le cadre de la réponse aux marchés publics et le SMITRED en a-t-il tenu compte ?

Le Président répond qu'effectivement cela rend les prévisions budgétaires plus compliquées.

VII - AFFECTATION DES RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion puis le compte administratif de l'exercice 2021 ce jour,

Constatant qu'il convient de reprendre les résultats de clôture de l'exercice ci-après du Compte Administratif 2021 :

RESULTATS DE CLOTURE DE L'EXERCICE	
Excédent d'investissement 2021	1 227 521.58 €

Excédent de fonctionnement 2021	1 052 337.61 €
---------------------------------	----------------

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'AFFECTER** le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 comme suit :

En section d'investissement au compte 1068	282 337.61 €
En section de fonctionnement	770 000.00 €

- **DE REPORTER** l'excédent d'investissement en investissement.

VIII - AMORTISSEMENTS

Le Président propose de définir les durées d'amortissement ci-dessous :

Table de caractérisation	15 ans
Système de vidéosurveillance	10 ans
Extension IME :	
VRD et paysagers	30 ans
Génie civil et divers	20 ans
Reconversion hall mâchefer et aménagements divers	20 ans
Travaux rénovation bâtiment UVE	20 ans

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les propositions ci-dessus.

- **DE FIXER** les durées d'amortissement des biens telles que définies ci-dessus.

- **DE PROCEDER** à l'application des propositions telles que définies ci-dessus à compter de l'exercice 2022.

IX - REPRISE D'UNE PROVISION RISQUE TGAP

Le Président précise que par délibérations du 14 avril 2021 et du 8 décembre 2021 il avait été constitué une provision d'un montant global de 330 000 € concernant l'absence de dégrèvement lié à la performance énergétique pour l'année 2021 (6 €/tonne) suite à l'accident du 26 août 2020.

Le montant du solde de TGAP due au titre de l'année 2021 doit être réglé sur l'exercice 2022. L'assurance gérant le sinistre a adressé au SMITRED un courrier l'informant de la prise en charge de cette TGAP supplémentaire dans le cadre de ce sinistre.

En conséquence, le Président propose de reprendre cette provision de 330 000 €.

Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.
- **D'AUTORISER** la reprise de la provision pour un montant de 330 000 € à l'article 7815.

X - CONSTITUTION D'UNE PROVISION COMPTE EPARGNE TEMPS

Le Président rappelle que par délibérations du 29 Mars 2017, du 28 Mars 2018, du 27 mars 2019 et du 26 Février 2020 et du 14 Avril 2021, il avait été décidé de constituer une provision dans le cadre de la mise en place d'un Compte Epargne Temps déterminée sur la base du nombre de jours épargnés par chaque agent et du salaire charges patronales comprises. Cette provision permet le remplacement des agents en cas d'utilisation du Compte Epargne Temps par les agents.

Le Président expose qu'il convient de provisionner pour un montant supplémentaire de 14 400 €, afin de prendre en compte l'évolution du nombre de jours épargnés par les agents du SMITRED sur les mêmes bases de calcul.

Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.
- **D'AUTORISER** la constitution d'une provision complémentaire pour un montant de 14 400 € à l'article 6815.

XI - CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR DEPRECIATION DE COMPTE DE TIERS

Le Président expose que l'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la constitution de provision pour créances douteuses, en vertu du principe comptable de prudence.

La notion de créances douteuses recouvre les restes à recouvrer en recettes de plus de 2 ans. Le montant de ces créances s'élève à 11 606.47 €.

Le Président propose au Comité Syndical de constituer une provision de 20 % des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans au 31/12/2021 soit un montant de 2 321.30 €.

Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité,

- **DE DECIDER** de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 20 % des restes à recouvrer supérieurs à 2 ans pour un montant de 2 321.30 €.
- **DE DECIDER** de réviser annuellement son montant au vu de l'état des restes à recouvrer constaté au 31/12/N-1, en appliquant le taux de 20 %.
- **D'IMPUTER** la dépense au compte 6817 « dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

XII - CONSTITUTION D'UNE PROVISION PERTES D'EXPLOITATION

Le Président précise qu'il existe un risque inhérent aux pertes d'exploitation du SMITRED en raison d'une part de l'instabilité du prix de l'énergie (nécessité d'un rendement optimisé de l'UVE pour la production d'électricité, en cas de non-production le SMITRED se verrait fortement pénalisé) et de l'incertitude des prix de reprise des matériaux.

Le Président propose de provisionner 200 000 € pour ce risque.

Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.
- **D'AUTORISER** la constitution d'une provision pour un montant de 200 000 € à l'article 6815.

XIII - CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUE SUR EQUIPEMENTS DE TRAITEMENT ET MATERIELS D'EXPLOITATION

Le Président précise qu'il existe un risque inhérent aux pannes et incidents sur les outils de traitement et matériels d'exploitation du SMITRED OUEST D'ARMOR pouvant occasionner des montants de réparation important en raison de leur spécificité.

Le Président propose de provisionner 150 000 € pour ce risque.

Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition ci-dessus.
- **D'AUTORISER** la constitution d'une provision pour un montant de 150 000 € à l'article 6815.

XIV - SUBVENTION AVALO

Le Président expose qu'une association "AVALO" regroupant l'ensemble du personnel du SMITRED Ouest d'Armor est en place depuis 2002. Elle a pour vocation d'entretenir entre

tous ses membres des liens de camaraderie et d'amitié, de réaliser une action sociale en faveur de ses membres et de leurs familles et d'organiser des activités de loisirs (réunions, excursions, rencontres, etc...).

Le Président propose d'allouer une subvention de fonctionnement d'un montant de 22 900 €.

Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- D'ALLOUER une subvention à l'association « AVALO » d'un montant de 22 900 €.

- DE MANDATER le Président et le Receveur du Syndicat, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

XV - BUDGET PRIMITIF 2022

Après rappel des niveaux de vote, le Président donne lecture du projet de Budget Primitif 2022 et de la note synthétique du « budget primitif 2022 ».

Après les précisions et commentaires apportés par le Président,
Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- D'APPROUVER le Budget Primitif 2022 et la note synthétique tels que rapportés et présentés par le Président.

Claude LOZACH, Délégué titulaire de Guingamp Paimpol Agglomération demande si des emprunts vont prochainement prendre fin. Yann LACHIVER, Directeur financier précise que certains emprunts se termineront dans cinq ans.

XVI - FONDS DE CONCOURS

Le Président expose que Guingamp Paimpol Agglomération a émis une demande auprès du SMITRED afin de procéder au versement d'un fonds de concours en lieu et place d'une partie de la facturation 2022.

Le Président indique qu'il n'est pas opposé à cette demande et ceci à titre exceptionnel sur l'exercice 2022 à condition que rien ne s'y oppose juridiquement.

Le montant de fonds de concours serait de 300 000 € HT (le montant de la tva due sur celui-ci viendrait s'ajouter à ce montant). En contrepartie la facturation de la part fixe relative aux Omr et encombrants sera diminué du même montant. La facturation de la part fixe se poursuivra selon la délibération du SMITRED du 8 décembre 2021 jusqu'à l'obtention de ce fonds de concours.

L'inscription budgétaire au SMITRED ne se fera que postérieurement à l'approbation par le Conseil communautaire de Guingamp Paimpol agglomération.

Ce fonds de concours permettrait le financement partiel de l'opération relative à la mise en conformité UVE Arrêté Préfectoral du 20 septembre 2002.

Le plan de financement de cette opération se décompose comme suit :

Montant global prévisionnel de l'investissement :	790 000 € H.T.
Financement :	
Fonds de concours Guingamp Paimpol Agglomération	300 000 € H.T.
Emprunt/Autofinancement	490 000 € H.T.

Cet exposé entendu
Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la proposition qui lui est faite.

- **DE DECIDER** de demander un fonds de concours à Guingamp Paimpol Agglomération en vue de participer au financement de la mise en conformité UVE Arrêté Préfectoral du 20 septembre 2002 à hauteur de 300 000 € H.T.

- **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte afférent à cette demande.

Vincent CLEC'H, Délégué de Guingamp Paimpol Agglomération, précise effectivement que c'est une demande de Guingamp Paimpol Agglomération de solliciter le SMITRED pour procéder au versement d'un fonds de concours afin d'améliorer et maîtriser les dépenses de fonctionnement. Par ailleurs, il précise que si l'on augmente trop la fiscalité, les citoyens ne voudront plus trier. Il remercie le SMITRED au nom de Guingamp Paimpol Agglomération d'avoir accepté cette proposition.

Vincent CLEC'H tient à souligner que le SMITRED Ouest d'Armor dispose de finances saines avec une bonne CAF avec un programme d'investissements ambitieux. Il est nécessaire de tout mettre en œuvre pour que cet outil perdure dans le temps et rappelle que l'excellence environnementale à un coût. Il précise qu'il est nécessaire de maintenir une fiscalité acceptable pour les usagers.

Le Président remercie les services du SMITRED Ouest d'Armor et de Guingamp Paimpol Agglomération pour leurs différents échanges. Valorys est un site industriel avec une bonne dynamique et pour lequel il faut maîtriser les dépenses. Il est nécessaire d'avoir une vision positive et une confiance pour ce qui est fait ici.

Le Président indique précise que la mise en place de ce fonds de concours a également été proposé à Lannion-Trégor Communauté.

XVII - TARIFS COMPLEMENTAIRES 2022

Le Président expose qu'il y a lieu de compléter les tarifs 2022 votés lors de l'assemblée générale du 08 Décembre 2021.

Après les précisions et commentaires apportés par le Président,
Cet exposé entendu,
Le Comité Syndical,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les tarifs complémentaires suivants pour l'année 2022.

- **D'AUTORISER** le Président à facturer ces tarifs comme suit :

HORS COLLECTIVITES ADHERENTES

TRAITEMENT OMR (sous convention)

- Traitement des OMR des Centres Hospitaliers du territoire et de Kerval Centre Armor
 - **98 € HT/t TGAP incluse.**

DASRI

- En conformité avec l'arrêté du 31 décembre 2018 pris pour l'application des articles 266 sexies et 266 nonies du code des douanes, les DASRI bénéficiaient de l'exonération de TGAP jusqu'au 31 décembre 2021. En conséquence, tous les tarifs de traitement de DASRI à la tonne se voient appliquer, à partir du 1^{er} janvier 2022 une TGAP de : **11 €/t.**

XVIII - PLAN DE COMMUNICATION 2022

Le Président demande à Cécile BOETÉ, Vice-Présidente au SMITRED Ouest d'Armor, de présenter le plan de communication pour l'année 2022.

ACTIONS 2022

- Proposition aux intercommunalités de relancer l'opération « le tri au camping » :
 - Lancement d'un groupe de travail en début d'année
 - Proposition d'une expérimentation sur une dizaine de campings
- Proposition de créer un groupe de travail sur l'Eco-exemplarité dans les collectivités
- Bilan de l'opération Stop Pub initiée fin 2021
- Actions spécifiques sur le réemploi : promotion de l'annuaire du réemploi, campagne sur la réutilisation – donner au lieu de jeter ...
- Création d'une exposition sur la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Actions spécifiques avec les écoles de foot : sensibilisation des jeunes au tri
- Continuer de développer la stratégie de développement sur les réseaux sociaux
- Mise en place d'ateliers créatifs en matériaux recyclés un mercredi par mois
- Actions spécifiques de sensibilisation des professionnels au tri
- Conception d'un nouveau film institutionnel : marché

EVENEMENTIELS 2022

- Estivales des R' 2022 : objectif 30 dates sur les 2 mois

COMMUNICATION INTERNE

- Création d'une newsletter interne mensuelle
- Conception d'un trombinoscope/organigramme de tous les agents
- Synthèse du rapport annuel
- Journaux internes pour les élus et les agents (3 par an)

EDITIONS 2022

- Journal 2022 pour les habitants
- Guides d'accueil des nouveaux agents personnalisés par services
- Edition des documents de sensibilisation : consignes de tri, Stop Pub, Autocollants "erreurs de tri", Accroches bacs, Bd, livrets de coloriage, Guide compostage...
 - Marché nouveau film institutionnel

Le Président remercie le personnel pour l'élaboration du budget.

XIX - QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures 50.

